

Construction du règlement formation mutualisé du Grand Reims (Ville de Reims, Communauté Urbaine, CCAS)

Acteurs : les agent.e.s chargé.e.s de formation

Étape 1 : élaborer et valider un plan détaillé du règlement de formation

Méthode :

- 1 journée, en grand groupe, pour définir et valider :
 - les différents chapitres du règlement de formation
 - les points à développer dans chaque chapitre
 - les formats à adopter : schémas, textes, tableaux

Étape 2 : rédiger les contenus des différents chapitres

Méthode :

- Un partage des chapitres entre différents sous-groupes
- 1 journée pour rédiger les contenus de chacun des chapitres dans sa collectivité

Étape 3 : valider les contenus des différents chapitres

Méthode :

- 1 journée, en grand groupe, pour valider, corriger, enrichir les contenus de chaque chapitre présentée par les différents sous-groupe

Les points de vigilance

- éviter le copier-coller des exemples de règlement proposés, adapter les propositions à son contexte
- éviter de trop rédiger, privilégier les schémas et les tableaux

Les bonnes pratiques

- un appui sur des modèles de règlement, des maquettes proposées par des CDG et des délégations du CNFPT
- une prise en compte des spécificités de chaque collectivité
- une utilisation de pictogrammes, images, symboles, légendes... pour

attirer l'œil et donner envie de lire